



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance du 1^{er} décembre 2004



Audition publique de la Commission municipale du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion, en application de l'article 294 du Règlement

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance du mercredi 1^{er} décembre 2004

Mandat : Audition publique de la Commission municipale du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion, en application de l'article 294 du Règlement. (Décision de la Commission, 18 novembre 2004)

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

- M. Blackburn (Roberval)
- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Grondin (Beauce-Nord)
- M. Lessard (Frontenac), adjoint parlementaire au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M. Pagé (Labelle)
- Mme Vien (Bellechasse)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Commission municipale du Québec :

- M^c Guy LeBlanc, président
 - M. Pierre Delisle, vice-président exécutif
-

La Commission se réunit à 11 h 12 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lessard (Frontenac), M. Legendre (Blainville) et M. Grondin (Beauce-Nord) formulent des remarques préliminaires.

AUDITION

Commission municipale du Québec

À 11 h 23, la Commission entend la Commission municipale du Québec.

Il est convenu de procéder par des échanges d'une durée de cinq minutes, de part et d'autre, incluant les réponses de l'organisme.

M^e LeBlanc fait son exposé.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et les représentants de l'organisme.

REMARQUES FINALES

M. Grondin (Beauce-Nord), M. Legendre (Blainville), M. Deslières (Beauharnois), M. Lessard (Frontenac) et M^e LeBlanc formulent des remarques finales.

À 13 heures, l'audition publique étant terminée, la Commission suspend ses travaux quelques minutes avant de débiter sa séance de travail.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Marc Painchaud



François Ouimet

MP/jm

Québec, le 3 décembre 2004

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition de la Commission municipale du Québec dans le cadre
de son mandat de surveillance d'organisme public

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 1^{er} décembre 2004

Salle Louis-Joseph-Papineau

Après les affaires courantes, vers 11 heures, jusqu'à 13 heures

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Représentée par :	M ^e	Guy LeBlanc, président
	M.	Pierre Delisle, vice-président exécutif
	M.	Jacques Brisebois, vice-président
	M ^e	Nicole Trudeau, vice-présidente
	M ^e	Caroline Pouliot, secrétaire

ANNEXE II

Séances de travail des 18 novembre et 1^{er} décembre 2004



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 18 novembre 2004

Organiser les travaux de la Commission en regard
d'éventuels mandats de surveillance d'organismes publics

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du jeudi 18 novembre 2004

Objet : Organiser les travaux de la Commission en regard d'éventuels mandats de surveillance d'organismes publics.

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission

- M. Blackburn (Roberval)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Grondin (Beauce-Nord)
- M. Lessard (Frontenac)
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- Mme Maltais (Taschereau)
- Mme Vien (Bellechasse)

Autre participant :

- M. Jacques Gagnon, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée

La Commission se réunit à 8 h 43 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

L'ordre du jour est adopté.

1. Obligations de la Commission en matière de surveillance d'organismes publics

M. le président rappelle aux membres les obligations de la Commission en matière de surveillance d'organismes publics. L'une d'elles découle de l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale et, l'autre, de l'article 27 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale.

M. le président explique aux membres que la Commission n'a pu réaliser de mandat de surveillance d'organismes publics depuis le début de la législature compte tenu du nombre important de mandats confiés à cette dernière au cours de la première année. D'où la recommandation du comité directeur, émanant de sa dernière réunion, à l'effet que la Commission adopte aujourd'hui deux mandats de surveillance d'organismes publics.

2. Liste des organismes publics soumis au pouvoir de surveillance de la Commission

M. le président présente les résultats d'un questionnaire ayant été transmis aux membres, à titre indicatif, afin de connaître leurs préférences relativement au choix d'un ou de plusieurs organismes pour un éventuel mandat de surveillance.

Une discussion s'engage quant au choix de ces différents organismes.

Mme Maltais (Taschereau) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 27 de la Loi sur la Commission de la capitale nationale, entende le président de cet organisme relativement à ses états financiers, son rapport d'activités et son plan de développement. ».

La motion est adoptée à l'unanimité.

La discussion se poursuit.

M. Lessard (Frontenac) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale, examine les orientations, les activités et la gestion de la Société d'habitation du Québec. ».

La motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

La discussion se poursuit quant à l'opportunité d'entendre la Commission municipale du Québec, étant donné le dépôt du projet de loi n° 76, *Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives*.

À la suggestion de M. Deslières (Beauharnois), il est convenu à l'unanimité que M. le président écrive au Président de l'Assemblée nationale pour lui demander que soit prévu, dans le Règlement de l'Assemblée nationale, un mécanisme pour faire en sorte que les commissions parlementaires aient l'obligation systématique d'examiner les orientations, les activités et la gestion de tout organisme public dont un projet de loi ou de décret prévoit la dissolution.

M. Deslières (Beauharnois) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire, conformément à l'article 294 du Règlement de l'Assemblée nationale, examine les orientations, les activités et la gestion de la Commission municipale du Québec, et ce, au cours de la présente période de travaux de l'Assemblée. ».

La motion est adoptée à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Il est également convenu, à l'unanimité des membres, que ce mandat deviendra caduc dans le cas où la Commission ne parviendrait pas à le réaliser avant l'éventuelle adoption du projet de loi n° 76, *Loi abrogeant la Loi sur la Commission municipale et modifiant diverses dispositions législatives*.

3. Organisation du mandat

Mme Vien (Bellechasse) présente la motion suivante :

« Que la Commission de l'aménagement du territoire délègue au comité directeur l'organisation de ces mandats. ».

La motion est adoptée à l'unanimité.

M. Gagnon informe les membres du type de documentation que peut leur fournir le Service des études documentaires en préparation de ces mandats.

Une discussion s'engage sur l'échéancier de travail de la Commission. Il est convenu d'entendre, dans la mesure du possible, les dirigeants de la Commission de la capitale nationale et de la Société d'habitation du Québec au cours de deux journées consécutives dans les premiers mois de l'année 2005. Il est également convenu que les auditions se déroulent en avant-midi et, de préférence, un mardi et un mercredi. Le comité directeur fera parvenir aux membres un échéancier de travail d'ici la fin du mois de novembre.

En dernier lieu, les membres discutent de la répartition des temps de parole pour chacun de ces mandats. Après discussion, les membres conviennent de la répartition suivante :

- 30 minutes de remarques préliminaires réparties ainsi : 12 minutes pour les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, 12 minutes pour les députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 6 minutes pour le député indépendant;
- 30 minutes de présentation par l'organisme;
- 2 heures d'échanges partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

4. Varia

Aucun point n'est discuté en varia.

À 9 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Marc Painchaud



François Ouimet

MP/ml

Québec, le 18 novembre 2004

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail

Le jeudi, 18 novembre 2004

Salle R.C. 171 de l'Hôtel du Parlement

de 8 h 30 à 9 h 30

Ordre du jour

3. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
4. Obligations de la Commission en matière de surveillance d'organismes publics
5. Liste des organismes publics soumis au pouvoir de surveillance de la Commission
 - 3.1 présentation des organismes publics
 - 3.2 résultats du questionnaire
 - 3.3 Choix d'un ou de plusieurs organismes publics
6. Organisation du mandat
 - 4.1 documentation
 - 4.2 calendrier de travail
 - 4.3 répartition des temps de parole
5. Varia



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 1^{er} décembre 2004

Préparer l'audition de la Commission municipale du Québec dans le cadre de
l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du mercredi 1^{er} décembre 2004

Objet : Préparer l'audition de la Commission municipale du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion.

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

- M. Blackburn (Roberval)
- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Grondin (Beauce-Nord)
- M. Lessard (Frontenac), adjoint parlementaire au ministre des affaires municipales, du Sport et du Loisir
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M. Pagé (Labelle)
- Mme Vien (Bellechasse)

Autre participant :

- M. Jacques Gagnon, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée
- M. Louis-Pascal Cyr, chercheur de l'opposition officielle

La Commission se réunit à 8 h 58 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

Il est convenu de permettre à M. Cyr, chercheur de l'opposition officielle, d'assister à la séance de travail.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

L'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

1. Retour sur l'organisation des temps de parole

M. le président explique qu'en raison de l'horaire qui prévaut en période de travaux intensifs, la Commission est contrainte de réduire la durée de sa séance d'audition publique de 3 heures à 2 heures. En conséquence, il est convenu de revoir la répartition des temps de parole de la manière suivante :

- Cinq minutes de remarques préliminaires pour les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement;
- Cinq minutes de remarques préliminaires pour les députés du groupe parlementaire formant l'opposition officielle;
- Une minute de remarques préliminaires pour le député indépendant.

Il est convenu de réserver 20 minutes pour la présentation de l'organisme, de prévoir environ 80 minutes d'échanges avec les membres de la Commission et d'appliquer la même répartition des temps de parole pour les remarques finales que celle qui a été convenue pour les remarques préliminaires.

Le président informe les membres qu'au besoin, il demandera leur consentement pour poursuivre l'audition publique au-delà de 13 heures.

2. Présentation de l'analyse du rapport annuel de gestion de la Commission municipale du Québec

M. Gagnon présente son analyse du rapport annuel de gestion. Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et M. Gagnon.

3. Varia

Aucun point n'est discuté en varia.

À 9 h 21, l'ordre du jour étant épuisé, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes, où elle entreprendra l'audition publique de la Commission municipale du Québec.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marc Painchaud", written over a horizontal line.

Marc Painchaud

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "François Ouimet", written over a horizontal line.

François Ouimet

MP/jm

Québec, le 3 décembre 2004

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail

Le mercredi, 1^{er} décembre 2004

Salle R.C. 171 de l'hôtel du Parlement

de 8 h 45 à 9 h 15

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Retour sur l'organisation des temps de parole
3. Présentation de l'analyse du Rapport annuel de gestion de la CMQ
4. Varia



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance de travail du 1^{er} décembre 2004

Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Commission municipale du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion.

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail du mercredi 1^{er} décembre 2004

Objet : Préparer le rapport de la Commission à la suite de l'audition publique de la Commission municipale du Québec dans le cadre de l'examen de ses orientations, de ses activités et de sa gestion.

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Legendre (Blainville), vice-président de la Commission et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

- M. Clermont (Mille-Îles)
- M. Deslières (Beauharnois)
- M. Grondin (Beauce-Nord)
- M. Lessard (Frontenac), adjoint parlementaire au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir
- M. Morin (Montmagny-L'Islet)
- M. Pagé (Labelle)
- Mme Vien (Bellechasse)

Autre participant :

- M. Jacques Gagnon, chercheur au Service des études documentaires de l'Assemblée

La Commission se réunit à 13 h 05 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

- M. le président donne lecture de l'ordre du jour de la séance (annexe I).

L'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

1. Bilan du mandat de surveillance de la Commission municipale du Québec

M. le président suggère de faire un tour de table pour connaître l'appréciation des membres à l'égard de ce premier mandat de surveillance d'organisme public.

Une discussion s'engage.

Après discussion, les membres font part de leur appréciation de la formule utilisée et conviennent, dans la mesure du possible, de la répéter lors des prochains mandats de surveillance d'organismes publics; c'est-à-dire, de tenir une séance de travail préparatoire avant l'audition publique et une autre séance de travail pour discuter du rapport de la Commission.

Les membres discutent de l'échéancier de travail pour la tenue des mandats de surveillance de la Commission de la capitale nationale du Québec et de la Société d'habitation du Québec. Ils expriment leur préférence pour tenir les auditions publiques les 25 et 26 janvier 2005 ou, en deuxième choix, les 18 et 19 janvier 2005.

Il est convenu que le secrétaire fera les vérifications d'usage et, dans la négative, le Comité directeur proposera de nouvelles dates.

2. Proposition de recommandations

Les membres discutent de l'opportunité d'émettre des recommandations dans le rapport de la Commission. Parmi les objets discutés, il y a consensus sur les deux éléments suivants :

- 1° Que le mandat de surveillance de la Commission municipale du Québec a été très profitable et devrait être répété systématiquement pour tout organisme public dont un projet de loi ou de décret prévoit la dissolution. Toutefois, ce genre d'exercice devrait se dérouler dans un cadre plus large que le seul examen des orientations, des activités et de la gestion d'un organisme public, tel que le prévoit l'article 294 du Règlement. Il devrait inclure un examen des fondements de sa mission et aussi des motivations liées à l'abolition ou au transfert de ses compétences.
- 2° Qu'étant donné la vocation unique de la Commission municipale du Québec et du caractère hautement spécialisé de certaines de ses fonctions, il importe, particulièrement en ce qui concerne le travail des commissaires, de s'assurer du

transfert des connaissances et du savoir-faire vers les autres organisations afin de s'assurer d'une continuité dans la prestation de services aux municipalités.

Par conséquent, il est convenu, à l'unanimité, que le président écrive au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir pour lui faire part de la préoccupation des membres à l'égard dudit transfert des connaissances et du savoir-faire de la Commission municipale du Québec et lui demander de prendre les mesures nécessaires, le cas échéant.

3. Varia

Aucun point n'est discuté en varia.

À 13 h 55, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Marc Painchaud



François Ouimet

MP/jm

Québec, le 3 décembre 2004

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

Séance de travail

Le mercredi, 1^{er} décembre 2004

Salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement

de 13 h 00 à 14 h 00

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Bilan du mandat de surveillance de la Commission municipale du Québec
3. Propositions de recommandations
4. Varia

